

ment raisonnable et légitime de discuter en public le mode d'après lequel une seconde Chambre devrait être constituée, et ma manière de voir sur la possibilité d'améliorer cette Chambre, en modifiant le système de son recrutement, n'est pas changé.

Mon honorable ami a fait un autre énoncé qui ne me paraît guère vrai, et permettez-moi de le signaler à son attention. Il a parlé de préférence en matière de relations commerciales avec la Grande-Bretagne, mais il a ajouté que notre tarif actuel avait simplement eu pour résultat d'accroître le volume de notre commerce avec les Etats-Unis, et de diminuer celui que nous faisons avec la Grande-Bretagne. Pour établir ce fait l'honorable sénateur nous a signalé le témoignage des relevés du commerce et de la navigation. Or, je n'admets pas qu'il y ait là une preuve en faveur de la prétention de mon honorable ami. En premier lieu, le tarif qu'il a cité—le tarif général—n'est pas celui qui est applicable aux relations commerciales entre le Canada et la Grande-Bretagne. Le tarif est moins élevé, et les articles dont l'honorable sénateur parle comme jouissant d'une diminution d'impôt au point de vue des échanges faits entre ce pays et les Etats-Unis, sont des marchandises qui ne sont pas du tout importées d'Angleterre, et au sujet desquelles il n'y a pas de rivalité entre les Etats-Unis et la mère-patrie.

Il dit que l'impôt sur la houille a été diminué de soixante à cinquante sous, que l'impôt de dix sous sur le maïs a été supprimé, et que ce produit est maintenant admis en franchise, que sur ces articles les Etats-Unis se trouvent à jouir d'une préférence.

Maintenant, les Etats-Unis est le seul pays où le Canada achète une certaine quantité de ces produits. Prenez par exemple le maïs : il y a un peu plus d'un an et demi passé, une quantité considérable de maïs venant des Etats-Unis était vendue sur le marché canadien à raison de huit à dix sous le minot. Je parle maintenant du maïs non écalé, et ce maïs par qui était-il acheté? Par les cultivateurs de l'Ouest, qui l'achetaient en grande quantité pour l'engraissement de leur bétail.

L'honorable M. McCALLUM: L'honorable Ministre veut-il dire que les Etats-

Unis expédiaient du maïs en épis au Canada?

L'honorable M. MILLS: Oui, j'en ai vu moi-même dans les élévateurs à Windsor. Bien que j'en eusse, comme cultivateur, une quantité considérable en main, je pensai devoir en acheter aux bas prix d'alors, parce qu'il était là en vente, et un grand nombre de nos cultivateurs de l'Ouest en firent autant. C'était là, je crois, un avantage pour la population agricole. Mon honorable ami peut apprécier ce fait d'une autre manière, mais après tout, il s'agit là d'une question sur laquelle nous pouvons différer d'avis. Je crois qu'il est de la plus haute importance pour le peuple de ce pays d'avoir l'occasion d'acheter du maïs à bon marché.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Et que dites-vous à propos des autres articles?

L'honorable M. MILLS: Quels autres articles, la houille?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Non, le fer.

L'honorable M. MILLS: J'ai pris note de deux articles que l'honorable sénateur a mentionnés. J'en parle à titre d'exemple.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: En prenant tous les produits que j'ai mentionnés, je ne m'accorde pas avec vous sur les conclusions que vous tirez.

L'honorable M. MILLS: Je crois que l'honorable sénateur constatera que je suis absolument dans le vrai.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Non.

L'honorable M. MILLS: Suivant moi c'est certainement là l'opinion du pays, car ceux qui achètent ces articles, s'ils pensaient que cela pourrait leur nuire, ne voudraient jamais faire ces achats.

L'honorable sénateur parle de l'anéantissement de nos industries. Personne, que je sache, au Canada, ne demande de supprimer les droits de douane comme moyen de prélever un revenu. Le Canada est fortement endetté. Il lui faut faire face à